



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MAI 2008**

Au cours de sa séance du 29 mai 2008 à 20h00, le Conseil Municipal a :

- modifié la délibération prise par l'ancien conseil municipal le 28 juin 2007 relative à la signature de la convention avec le Conseil Général de la Moselle concernant le soutien à l'aménagement des communes rurales : la dotation accordée soit 179.220 € sera répartie sur trois opérations,

- création d'un parc de détente et de loisirs (32 %)
- rénovation de la salle polyvalente (34 %)
- réfection du clocher de l'église (50 %)

- répondu favorablement à une demande de subvention exceptionnelle émanant de Mme la Directrice de l'école maternelle consistant en la prise en charge des frais de transports des élèves au zoo d'AMNEVILLE le 10 juin prochain, soit 194 €;

- décidé d'offrir aux élèves quittant le cycle primaire pour le cycle secondaire une calculatrice de type « T.I. COLLEGE » ou « CASIO COLLEGE » ;

- majoré de 3 % les redevances d'utilisation de la salle polyvalente et maintenu inchangé le barème de remplacement des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'année 2009 ;

- majoré de 3 % les redevances d'utilisation de l'espace socio culturel ainsi que le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'année 2009 ;

- autorisé la signature d'une convention avec la ville de WOIPPY permettant aux enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans de fréquenter l'animation estivale « Sport et Culture pour tous » ;

- autorisé la signature d'une convention de partenariat avec le Foyer des Jeunes relative à l'organisation de la fête de l'été les 21 et 22 juin prochains, la commune prenant en charge notamment le spectacle pyrotechnique le samedi soir ;

.../...

- reconduit le concours des maisons fleuries en fixant à trois le nombre de récompenses et la date de passage du jury au 05 juillet 2008 ;

- reconduit le concours des décors de Noël en précisant que les décorations devront être le moins possible consommatrices d'énergie, les illuminations devront être réalisées à basse tension ou LED, le nombre de récompenses étant également fixé à trois ;

- élu M. Serge ZIEGLER en qualité de membre de la commission communale permanente n°2 qui a pour compétences les travaux de bâtiment et de voirie, la gestion du patrimoine et la sécurité ;

- pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance ;

- décidé, à treize voix pour et deux abstentions, de ne pas accorder l'aide financière sollicitée au bénéficiaire de deux sportifs de haut niveau considérant que la commune n'a pas vocation à subventionner des particuliers, qu'il appartient au Foyer des Jeunes d'établir les demandes de subventions et non à ses sections directement, que la présente demande ne répondait pas aux dispositions régies par la règlement d'octroi des subventions aux associations locales et que les règles de comptabilité publique stipulent que l'organisme bénéficiaire d'une subvention doit présenter un caractère d'utilité communale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours.